



Appel à la remise de projets de recherche

La Ligue vaudoise contre le cancer met à disposition un fonds de CHF 100'000.- destiné à soutenir financièrement un ou des projets de recherche ou projets d'implantation d'interventions ou programmes qui ont déjà prouvé leur efficacité ailleurs mais ne sont pas encore disponibles dans le canton de Vaud / en Suisse. Ce fonds constituera l'apport économique principal ou secondaire à des projets en lien avec la réadaptation oncologique, le soutien psychosocial des malades et/ou de leurs proches, et la prévention.

Le Fonds soutient des activités réalisées dans le canton de Vaud.

La sélection des projets sera basée sur les critères suivants :

1. Utilité sociale et adéquation aux thèmes proposés (cf. ci-dessous).
2. Originalité.
3. Faisabilité.
4. Méthodologie et encadrement scientifique.
5. Compétences pour la réalisation.
6. Respect des exigences éthiques relatives à la recherche sur l'être humain*.
7. Adéquation du budget.
8. Adéquation du calendrier.
9. Modalités de valorisation des résultats.

**Tout protocole de recherche sur l'être humain, qui étudie la maladie, la structure et le fonctionnement du corps humain et qui cherche à produire des connaissances généralisables, doit être soumis à la Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD). N'entrent pas dans le champ d'application de la loi :*

- les études de contrôle de qualité ;
- les revues de littérature ;
- les cases report rétrospectifs incluant 5 cas ou moins ;
- les enquêtes d'opinion, par exemple sur la qualité des soins ;
- les recherches sur le matériel biologique anonymisé ;
- les recherches sur les données personnelles liées à la santé anonymisées ;
- les recherches sur les données personnelles liées à la santé collectées anonymement.

Le projet ne doit pas durer plus de 18 mois et traiter de l'un des thèmes suivants :

1. Réadaptation oncologique.
2. Vie professionnelle des patient-e-s ou des proches aidant-e-s après un diagnostic de cancer.
3. Assurances sociales et cancer.
4. Environnement social des personnes concernées par le cancer.
5. Vie intime des personnes concernées par le cancer.
6. Prévention et dépistage du cancer.

Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur (université, EPFL, hautes écoles) et post-obligatoire (gymnases, école professionnelles), d'organismes de recherche, de services cliniques ou sociaux. Des projets favorisant le partenariat avec des patient-e-s et proches seront privilégiés.

Les projets seront évalués par le comité de la LVC, dont la composition se trouve sur le site www.lvc.ch. Le règlement d'attribution est également disponible sur ce site.

Délai de remise : 31 janvier 2021

Le projet doit être présenté en maximum 3000 mots (sans les annexes) et être remis sous forme électronique à chantal.diserens@lvc.ch.

Lausanne, le 22 octobre 2020

